Usurpation d'identité

Par Cerise22

Bonjour à tous, le 29 mars dernier je me suis fait arrêté pour téléphone au volant, le policier m'informe que j'ai 9 points et qu'avec cette infraction je descendrais à 6. Je suis étonnée car je suis censé avoir 12 points à ce moment là. Suite à ça je de demande donc un relevé d'information du permis de conduire . Quelle fut ma surprise en voyant que l'adresse de ce relevé n'est pas la mienne (une adresse inconnue où je n'ai jamais habité) et ensuite une mention comme quoi au mois d'octobre j'aurais été arrêtée pour téléphone au volant. Sauf que je n'ai jamais été arrêté à cette période, ni reçu d'amende. Pourtant les 3 points ont bien été retirés de mon permis. Je suis allée dans 2 commissariats où on m'a fait comprendre que ca allait être compliqué pour moi. J'ai donc écrit à l'OMP en fournissant des justificatifs de domicile, carte grise etc. Mais bien sur je ne peux pas prouver que j'étais chez moi le jour de cette soit disant infraction. Ce qui est bizarre dans cette affaire c'est de savoir d'où sort cette fameuse adresse et qui a été pris en flagrant délit ce jour là. Je me suis présenté à l'adresse et les personnes étaient étonnées et ont dit n'avoir jamais reçu cette amende. Alors pourquoi leur adresse (une maison dont ils sont propriétaires depuis 30 ans) figure sur mon relevé et pourquoi une infraction que je n'ai jamais commise y figure aussi. Je suis très inquiète car j'ai peur que la police ne pense pas que je suis de bonne foi comme ils me l'ont fait entendre et que du coup quelqu'un se sert de mon nom et mon permis (je précise que je ne l'ai jamais perdu). En espérant que quelqu'un pourra m'aider car je suis désemparée. Merci par avance.

Par AGeorges

Bonjour Cerise,

"l'administration doit informer le conducteur, avant tout retrait, que son infraction est passible d'un retrait de points. Si ce n'est pas précisé sur l'avis de contravention ou si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez faire "sauter" votre retrait de points."

Il s'agit du premier retrait ...
Avec l'adresse fausse, si un courrier a été fait, il a dû retourner en NPAI à l'administration ... Ils devraient donc savoir et suspecter une anomalie.

Il doit être possible de savoir où a été émis le premier PV. Si c'est très loin, vous pouvez ne pas avoir à prouver que ce ne peut être vous (par exemple vu le kilométrage de la voiture).

Par Cerise22

Merci pour votre réponse. Je vais attendre de voir ce que l'OMP me répond et si il me déboute de ma demande, je me rapprochait de mon assurance protection juridique. Si jamais ils peuvent m'aider...